



Paris, le 28 juin 2018

M. Jacques CLEMENT
Directeur des Ressources Humaines
Ministère de Transition écologique et solidaire
Arche Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Nos réf : JH/JH 18127

Objet : Retards en matière de gestion administrative et de paye et prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en 2019

Monsieur le Directeur

La faiblesse des effectifs des services gestionnaires de la DRH ainsi que l'instabilité permanente de ce ministère a conduit à des retards importants dans la prise des arrêtés individuels ainsi que dans la mise en œuvre en paye, notamment dans les établissements publics. De même, certaines dispositions indemnитaires ou statutaires ne sont toujours pas publiées et peuvent avoir 2 ans de retard.

Les agents se retrouveront avec des rappels sur parfois 2 ans, ce qui constituerait une modification de leur rémunération. Or, les impôts sur le revenu seront prélevés à la source en 2019. Si ces rappels ne sont pas versés en 2018, cela aura un impact sur la trésorerie des agents et nécessitera des démarches administratives complexes, d'autant plus si les moyens affectés à vos services ne permettent pas d'anticiper suffisamment la mise en œuvre du prélèvement à la source.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'identifier clairement les retards pris à la fois dans les mesures indemnitées et statutaires, dans la production des arrêtés individuels et dans leur traduction en paye. Partant de ce bilan, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que tous les rappels soient effectués en 2018. Nous attirons également votre attention sur la nécessité de coordonner les actions de reprise de trop-perçu et de régularisation d'indu, notamment en cas de changement de payeur, afin de ne pas pénaliser les agents.

En effet, les agents n'ont pas à être les victimes de l'inertie de l'administration et du manque criant d'effectifs dans les services gestionnaires. Nous attendons donc de votre part des garanties solides sur le bon traitement de ces sujets, les personnels étant particulièrement altérés de l'asymétrie entre les moyens engagés pour résoudre les difficultés rencontrées par les agents et ceux mobilisés pour mettre en œuvre des dispositions en défaveur de leur pouvoir d'achat.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général



Jean Hédou